

AFFAIRE No 17

NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE MONTGAILLARD, DE FOUCHEROLLES, DE LA JAMAIQUE,
DE CHEMIN FINETTE II ET DE LA BRETAGNE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 18 juin 1988 (affaire no 7), vous vous êtes prononcés favorablement sur la mise à disposition à un certain nombre d'entreprises de parcelles sur des Zones d'Activités communales.

En ce qui concerne les Zones d'Activités de Foucherolles, de Montgaillard et de la Bretagne, les divers travaux de viabilité ayant déjà été achevés et réceptionnés, rien ne s'oppose à une commercialisation rapide des parcelles encore disponibles.

Sur la Zone d'Activités de Chemin Finette II, il s'agit de parcelles reprises à des attributaires défaillants pouvant encore faire l'objet d'une nouvelle attribution.

Sur celle de la Jamaïque, bien que des travaux ne soient prévus qu'à partir d'octobre/novembre 1988, il est souhaitable de démarrer par anticipation la commercialisation des parcelles, pour des raisons d'opportunité de création d'entreprises.

Aussi, sur la base des mêmes conditions générales de cession et de charges dans les Zones d'Activités communales et de celles particulières, propres à chacune d'elles, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouvelles entreprises dénommées ci-après, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces suivantes :

ZONES D'ACTIVITES / DEMANDEURS	ACTIVITES ENVISAGEES	EMPLOIS CREATIONS	ANNONCES TRANS- FERTS	SURFACES OBTENUES (**)
<u>ZA MONTGAILLARD</u>				
FOCK PING LUNE Alex	Dépannage et maintenance électronique /menuiserie métallique	5		762 m2
<u>ZA FOUCHEROLLES</u>				
MOUNIAMA	Station de lavage de véhicules	3		650 m2
SOGES	Bâtiment	15		2 500 m2
LEUNG-TACK	Ferronnerie	5	2	1 040 m2
ICV	Création vidéo	9	9	800 m2
TUALIVIT	Fabrication d'insecti- cides	3	10	505 m2
ARMOUET Jean-Marie	Construction et menuise- rie en bâti- ment	5	9	600 m2
CONSTANT Christophe	Fabrication de meubles et de mousse	8	2	610 m2
<u>ZA JAMAIQUE</u>				
EUROPCAR	Maintenance de véhicules loués	5	5	700 m2 à 1 000 m2

ZONES D'ACTIVITES / DEMANDEURS	ACTIVITES ENVISAGEES	EMPLOIS CREATIONS	ANNONCES TRANS- FERTS	SURFACES OBTENUES (**)
<u>ZA JAMAIQUE</u> (suite)				
SAVARANIN	Menuiserie prêt-à-poser	8		700 m2 à 1 000 m2
EPIGONE	Franchise habitat	14		6 000 m2 (*)
<u>ZA CHEMIN FINETTE II</u>				
FOCK YUNE	Ferronnerie/ menuiserie métallique	13		1 138 m2 (+)
EURODECAP	Décapage	3		446 m2
CRESCENCE	Garage moto et cyclo	2		580 m2
<u>ZA BRETAGNE</u>				
LAMBATE Issop	Abattoir de volailles	2		900 m2

Soit au TOTAL, 15 entreprises,
avec 100 créations et 37 transferts d'emplois,
sur 18 531 m2.

(**) Sous réserve de variations légères à apporter lors des opérations de bornage.

- (*) Ce dossier a déjà été présenté au Conseil Municipal ; cette Zone d'Activités était alors en cours d'aménagement ; le tracé de la voie principale de desserte de la zone de la Jamaïque étant maintenant arrêté, la surface exacte de cette parcelle s'établit donc à 6 000 m² et non plus à 4 000 m² ; il convenait de le corriger.
- (+) Une parcelle de 500 m² supplémentaire a été accordée à cette entreprise en raison de l'extension de son projet de construction depuis la mise à sa disposition de la première parcelle (délibération du Conseil Municipal du 1er octobre 1987, affaire no 27).

MONSIEUR MARCEL HOARAU DONNE LECTURE
DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Affaires Economiques

Cet ensemble d'attributions est le fait à la fois d'un contrôle régulier de l'occupation effective des parcelles attribuées et de la mise en oeuvre des nouvelles Zones d'Activités de Foucherolles et de la Jamaïque.

La Commission relève que la poursuite de ces actions économiques permet ainsi le maintien et la création de près de cent quarante emplois sur la Commune.

Elle souhaite que l'effort de mise à disposition du foncier soit poursuivi dans le temps, pour pouvoir encore offrir dans l'avenir aux entreprises des possibilités d'installation sur le territoire communal.

La Commission est favorable au rapport présenté.

Commission des Finances

Elle émet également un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 8 SEP. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

